



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Gandelles - Saint Louis

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 077-217703701-20231012-DELIB202324-DE



Délibération du Conseil Municipal Séance du 12 octobre 2023

Référence : DELIB. 2023-24

Nombre de membres :

Afférents : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : 05/10/2023

Date d'affichage : 05/10/2023

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Objet de la délibération : Elaboration des zones d'accélération EnR sur la commune de POLIGNY 77

Le 12 octobre 2023, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie-Annexe à Rosiers, sous la présidence de GENEVIEVE Gérard, Maire.

Étaient présents : Monsieur GENEVIEVE Gérard, Maire, Madame LEDUC Christine, Madame GUERPILLON Evelyne, Monsieur DESNOUES Jean-Claude, Adjoints, Madame BON Julie, Madame BONIN Fannie, Monsieur Thierry FABRE, Monsieur FLINE Patrick, Monsieur Stéphane GRENE, Madame HERNANDEZ Christiane et

Madame MALTRAIT Patricia.

Était absent excusé : Monsieur CHAMAULT Vincent.

Ont donné pouvoir : PANEK Pascal (pouvoir à Monsieur GENEVIEVE Gérard), Madame DORMOY Jessica (pouvoir à Madame LEDUC Christine) et Madame BORDE Martine (pouvoir à Patricia MALTRAIT).

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude DESNOUES a été désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire de Poligny,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et en particulier son article L123-19-1 qui définit les conditions et limites dans lesquelles le principe de participation du public, prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement, est applicable aux décisions des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration ;

VU le code de l'énergie et en particulier son article L141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ;

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;

VU le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le conseil régional Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de la région Île-de-France le 14 décembre 2012 ;



- 1- **CONSIDERANT** que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;
- 2- **CONSIDERANT** que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;
- 3- **CONSIDERANT** la stratégie de la commune qui depuis plus de dix ans s'est engagée dans des projets visant à protéger son environnement naturel pour garantir l'intégrité et la pérennité de ses 3 500 ha dont 1 500 ha de forêt. Politique qui est l'élément majeur de l'attractivité de notre village ;
- 4- **CONSIDERANT** que Poligny est soutenu dans ses efforts de protection de son environnement par le Département de Seine et Marne qui à la charge de deux Espaces Naturels Sensibles que sont :
 - Le Domaine des Palis (75 Ha)
 - Les Carrières de l'Enfer (28 Ha)Un troisième ENS est en cours de réflexion pour classer les 54 Ha propriété de la commune du site exceptionnel de la Mer de Sable ;
- 5- **CONSIDERANT** que plus de 50% des espaces boisés de la commune constituent une partie importante des 3 300 Ha de la Forêt domaniale de Nanteau-Poligny géré par l'ONF qui s'étale entre la vallée du Loing à l'Ouest et la vallée du Lunain à l'Est. Elle constitue une réserve naturelle qui offre un habitat à une faune et une flore remarquables ;

Panorama du centre village





Département de Seine et Marne
Commune de POLIGNY
15, rue de la Mairie
77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Glandelles - Saint Louis

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 077-217703701-20231012-DELIB202324-DE



Panorama des Brûlis



Panorama de l'ENS des Carrières de l'Enfer



L'ENS du domaine des Palis





Département de Seine et Marne
Commune de POLIGNY
15, rue de la Mairie
77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portanville - Glandelles - Saint Louis

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 077-217703701-20231012-DELIB202324-DE



La Mer de Sable

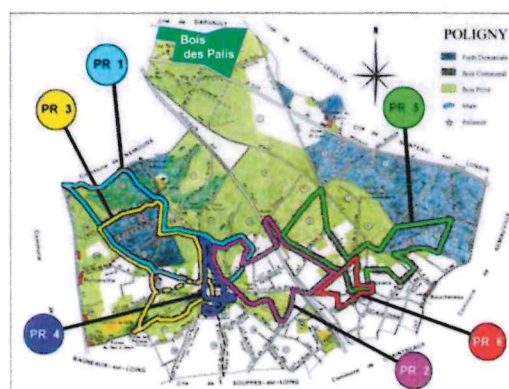
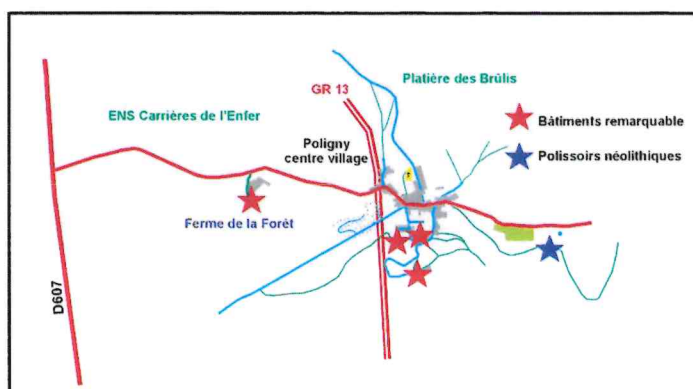


Forêt domaniale de Nanteau-Poligny



- 6- **CONSIDERANT** que Poligny au sein de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing est un atout majeur de la politique de développement touristique de la CCGVL par son environnement naturel, ses offres de circuits de randonnées pédestres, équestres, vtt...et par l'accès au GR13 qui traverse le territoire de la commune dans son axe nord sud ;

GR13 et circuits de randonnées





7- **CONSIDERANT** que Poligny au sein de la CCGVL adhère à la stratégie de développement des EnR de cet EPCI qui est engagé depuis plus de dix ans dans de nombreux projets que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous. La CCGVL devant être mentionnée comme la première EPCI d'Ile de France pour le panel de ses sources d'énergies et par la production totale qu'elle génère ;

Parc éolien « Gâtinais I »



Ferme solaire de Souppes



Situation des installations de production des énergies renouvelables sur la CCGVL						
Caractéristiques des installations				Gérard GENEVIEVE - 21-04-2023		
Parc éolien	Promoteur	Site	Nb de turbines	P installée en MW	Production annuelle estimée en GWh	Situation
Energie du Gâtinais	AKUO ENERGY	Mondreville	4	24	53	en exploitation
		Gironville	4			en exploitation
Gâtinais I	ECO DELTA	Arville	6	12	26	en exploitation
Gâtinais II	AKUO ENERGY	Beaumont - Gironville	5	21	48	en exploitation
Gâtinais III	ECO DELTA	Arville	3	12	26	Prochainement installé
Du Bois de l'Avenir		Beaumont	Arrêté d'interdiction du Préfet			
Energie de Saint Vincent	Arkolia, Energie Partagée Investissement SEM SDESM Énergies,	Ichy	5	18	42	projet en cours
Fermes solaires	Promoteur	Site	Surface de la ferme	P installée en MW	Production annuelle estimée en GWh	Situation
	GD Solaire	Souppes sur Loing	10,2 ha	8,96		Permis de construire instruit
	Projets relancés	Château Landon	12 ha	10		CET 2 à l'étude CET 1 à l'étude
Méthanisation		Aufferville	Projet privé			
Micro-centrale hydraulique		Souppes sur Loing	Site de la sucrerie de Souppes			
Projet Hydrogène	Ensemble des territoires CCGVL + Pays de Nemours Production et distribution d'H ₂ "verte" à partir de l'électricité éolienne Consommation ciblée => Industrie, Mobilité lourde, Transport fluvial...					
Développement de la flotte de véhicules électriques et installation de bornes de recharge sur plusieurs communes						



- 8- **CONSIDERANT** que l'élaboration des zones d'accélération énergies renouvelables sur la commune de POLIGNY 77 a fait l'objet d'une réunion publique qui s'est tenue le 6 octobre 2023 à laquelle ont participé **105 personnes** ;
- 9- **CONSIDERANT** le résultat du sondage effectué sur le sujet qui s'est soldé par 219 réponses exclusivement issues des habitants de la commune et qui s'exprime par les résultats présentés dans le tableau ci-dessous ;

Résultat du sondage EnR				
Total des avis exprimés			219	
Répartition des avis pour chaque type d'EnR concernant leur déploiement sur le territoire de la Commune				
EnR	Avis favorables		Avis défavorables	
	nb	%	nb	%
Solaire photovoltaïque	177	81%	35	16%
Solaire thermique	138	63%	63	29%
Biomasse	80	37%	114	52%
Méthanisation	37	17%	161	74%
Eolienne	21	10%	187	85%

- 10- **CONSIDERANT** les rencontres avec les trois exploitants agricoles de la commune pour connaître leur vision, leurs engagements et leur acceptation en matière d'implantation d'EnR sur leurs exploitations ;
- 11- **CONSIDERANT** le préexistant en matière d'EnR sur le territoire de la Commune tel que décrit dans les photos et le tableau récapitulatif suivant :





Département de Seine et Marne
Commune de **POLIGNY**
15, rue de la Mairie
77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Glandelles - Saint Louis

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 077-217703701-20231012-DELIB202324-DE



Tableau de calcul de l'énergie électrique produite en une année par les panneaux photovoltaïques déjà installés dans la commune

Hangar Chamault 1	250	m ²
Hangar Chamault 2	600	m ²
8 installations solaires chez les particuliers	100	m ²
Surface totale couverte de panneaux photovoltaïques	950	m ²
Surface moyenne d'un panneau photovoltaïque (1 000 x 1 700)	1,7	m ²
Nombre de panneaux installés	559	
Puissance moyenne d'un panneau	330	Wc
Puissance total installée	184 412	Wc
Irradiation annuelle à POLIGNY Lat/Long 48,176 - 4,343 suivant le logiciel "Photovoltaic Geographical Information System (PVGIS-5) de la Commission européenne	1171,78	kWh/m²
Puissance théorique totale liée à l'irradiation	1 113 191	kWh/an
Rendement moyen d'un panneau solaire photovoltaïque	20%	
Pertes estimées liées à l'orientation et angle d'incidence	15%	
Puissance électrique totale estimée produite en une année	189 242	kWh/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

1- **DE RETENIR** comme EnR à développer **prioritairement** sur le territoire de la commune le **solaire photovoltaïque** plus particulièrement :

- En accord avec les exploitants agricoles sous la base de « l'agrivoltaïsme »
- En rapport avec les **bâtiments et parking municipaux**, en toiture et sous forme d'**ombrières**

Ainsi il se dégage sur le territoire de la commune les opportunités de développement de fermes photovoltaïques tel que présenté dans les images ci-dessous et définissant les Zones d'accélération :

Sur les terrains présentant un faible intérêt agricole par la médiocre qualité des terres (Classe 5) **50 ha** sont identifiés pour recevoir des installations photovoltaïques. Une surface de 20 ha est retenue dans nos estimations. Zone « Pinterie – Long Réage – Vallée de la Tonne »





Département de Seine et Marne
Commune de POLIGNY
15, rue de la Mairie
77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Glandelles - Saint Louis

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

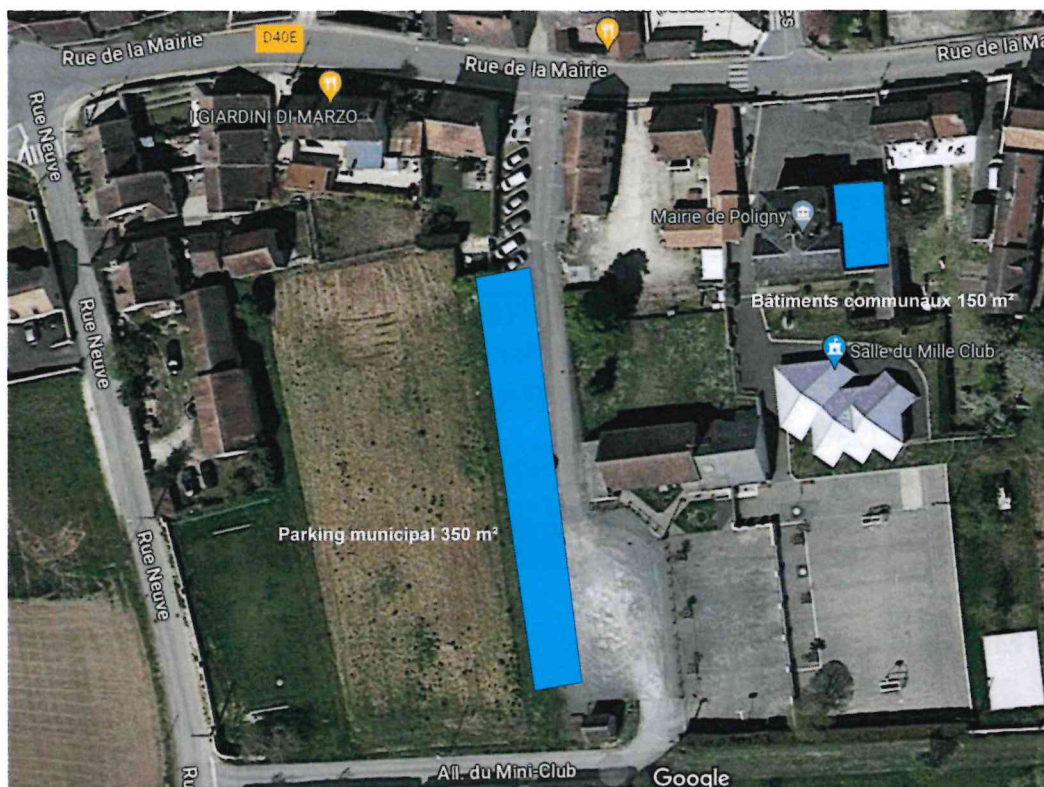
Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 077-217703701-20231012-DELIB202324-DE



- Sur le parking municipal identifié pour recevoir des panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrières et deux terrasses de bâtiments communaux pour une surface totale de 500 m²



- En donnant l'autorisation de construction d'un nouveau hangar agricole permettant l'installation de 1 800 m² de panneaux solaires photovoltaïques





- Estimation de l'énergie totale produite par an par les installations EnR implantées sur les zones d'accélération retenues :

Estimation de l'énergie électrique produite en une année par les panneaux photovoltaïques installés sur les zones d'accélération retenues		
Zone "Pinterie - Long Réage - Vallée de la Tonne" Surface retenue	200 000	m ²
Zone "Parking communal et bâtiments communaux"	500	m ²
Zone "Nouveau Hangar agricole"	1 800	m ²
Surface totale couverte de panneaux photovoltaïque	202 300	m ²
Surface moyenne d'un panneau photovoltaïque (1 000 x 1 700)	1,7	m ²
Nombre de panneaux installés	119 000	
Puissance moyenne d'un panneau	330	Wc
Puissance total installée	39 270 000	Wc
Irradiation annuelle à POLIGNY Lat/Long 48,176 - 4,343 suivant le logiciel "Photovoltaic Geographical Information System (PVGIS-5) de la Commission européenne	1171,78	kWh/m²
Puissance théorique totale liée à l'irradiation	237 051 094	kWh/an
Rendement moyen d'un panneau solaire photovoltaïque	20%	
Pertes estimées liées à l'orientation et angle d'incidence	15%	
Puissance électrique totale estimée produite en une année	40,30	GWh/an

- 2- **D'ENCOURAGER** les initiatives de mise en œuvre d'EnR basées sur le **solaire thermique et la biomasse** sans définir de zone prioritaire.
- 3- **DE CARTOGRAPHIER** les zones d'accélération potentielles dédiées au solaire photovoltaïque (sera fait ultérieurement sur « Arcopole Pro »).
- 4- **DE TRANSMETTRE** à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing ce projet de délibération à compter du 6 novembre 2023 pour débat au sein du Conseil communautaire.
- 5- **DE METTRE A DISPOSITION** du public les projets et cartes définis précédemment pour une durée de 3 semaines à compter du 6 novembre 2023 sur le site internet de la Commune. Le public aura jusqu'au 2 décembre 2023 pour faire ses observations et propositions qui feront l'objet d'une synthèse.
- 6- **DE PRESENTER AU CONSEIL MUNICIPAL** la version définitive de la délibération intégrant les remarques et commentaires du public ainsi que ceux du Conseil communautaire de la CCGVL.
- 7- **DE TRANSMETTRE** la délibération du conseil municipal au référent préfectoral, Monsieur Nicolas HONORE Sous-Préfet de Meaux, accompagnée des zones d'accélération au format cartographique adéquat (Arcopole Pro).

Fait et délibéré à Poligny, le 12 octobre 2023.

Le Maire,

Gérard GENEVIEVE



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 077-217703701-20231012-DELIB202324-DE